

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1920 :

Portant création d'un emploi permanent de chargé d'opérations

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TIONOHOU Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), KHELIF David (par Madame HOARAU Denise), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.

Le Maire,



David LORION

Reçu de réception en préfecture
N° 20250620-40-1920-DE
Date de réception : 30/06/2025
Date de dépôt en préfecture : 30/06/2025

Affaire n°40/1920 : Portant création d'un emploi permanent de chargé d'opérations.

Direction des Ressources Humaines - Direction des Ressources

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique sus visé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Le Maire informe l'Assemblée que pour continuer à assurer les missions de service public, il y a lieu de renforcer l'équipe de la « Direction des équipements publics et du patrimoine bâti » rattachée à la Direction Générale des Services Techniques, par le recrutement d'un chargé d'opérations.

Le Maire propose à l'Assemblée de créer l'emploi permanent à temps plein de Chargé d'Opérations.

A/ Motif pour la création de l'emploi :

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

B/ Intitulé de l'emploi :

Chargé d'Opérations (emploi permanent de catégorie B)

C/ Nature des fonctions :

Le(la) chargé(e) d'opérations représente ou assiste le maître d'ouvrage, sur les plans technique, administratif et financier lors des phases de programmation, conception et réalisation de projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine bâti de la collectivité.

Activités principales :

1. Assister le maître d'ouvrage dans le processus décisionnel des projets de bâtiment
2. Réaliser les études d'opportunité, faisabilité, localisation
3. Piloter le programme et prendre en compte des notions de coût global et de HQE
4. Assurer la gestion financière, administrative et juridique des opérations
5. Evaluer et contrôler la qualité des services rendus

En cas de recours à un contractuel, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

D/ Niveau de recrutement :

Connaissances :

- Connaître les méthodes de conduite de projet
- Connaître l'ingénierie de la concertation et du dialogue
- Maîtriser les connaissances en marchés publics, urbanisme

Savoir-faire :

- Ingénierie financière
- Capacité d'analyse
- Maîtrise des règles de construction (tous corps d'état)

Savoir-être :

- Capacité d'écoute
- Qualités relationnelles

Titulaire du Master Génie civil en sciences et ingénierie de la construction

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1920-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

E/ Niveau de rémunération :

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, sur la grille indiciaire du grade de Technicien, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire lié au métier.

Le Maire informe l'Assemblée que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au Chapitre 012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE cette affaire à l'unanimité des suffrages exprimés.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

